

Savez-vous, Monsieur le Ministre... ?

LETTRE OUVERTE D'UN PROFESSEUR DE COLLEGE

par M. Pierre ROUTHIER,
Collège du Parc, Dijon.

Pierre ROUTHIER
Professeur de Sciences physiques
au Collège du Parc
28, rue d'Alger, 21000 Dijon

à Monsieur le Ministre
de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

Savez-vous quelles sont les conditions de travail des professeurs certifiés qui enseignent les sciences expérimentales dans les collèges ? A travers mon cas personnel, je vais vous l'exposer.

Après un Diplôme d'Etudes Supérieures et un C.A.P.E.S. de Sciences physiques, j'ai enseigné la Technologie au collège avec 8 classes dédoublées. La réforme Haby a porté mon service à 12 classes non dédoublées de 24 élèves. Actuellement certaines classes atteignent 29 élèves mais toujours sans dédoublement.

J'ai cette année 315 élèves. Si je veux mettre 8 notes par an à chacun, ce qui est un minimum, je dois corriger 2 520 copies. Ces conditions me paraissent insoutenables après 16 ans d'exercice.

Dans l'optique des textes concernant le cycle d'orientation je dois participer à 3 réunions par trimestre pour chaque classe (conseil des professeurs, réunion parents - élèves, conseil de classe) soit 108 réunions par an.

Dans l'hypothèse d'un découpage de l'année scolaire en 3 trimestres, je dois remplir 945 bulletins. Professeur dans 4 classes de 3^e je dois servir 107 dossiers d'orientation et autant de dossiers pour le Brevet.

Le Centre d'Equipeement en matériel scientifique ayant été supprimé, seuls les crédits d'enseignement et d'équipement permettent de renouveler le matériel. Or ceux-ci diminuent sérieusement depuis quelques années et il ne sera bientôt plus possible

de réaliser un enseignement expérimental décent. Les travaux pratiques sont devenus impossibles vu les effectifs pléthoriques et l'absence de matériel en nombre suffisant. Je les ai remplacés par des expériences communes à toute la classe. N'ayant pas d'agent de laboratoire je passe en moyenne une heure par jour en dehors de mes cours pour sortir et ranger le matériel, conditionner les produits, faire la vaisselle de la verrerie.

Je passe quelques après-midi à faire mes commandes de matériel. Pour les menus achats je dois avancer l'argent qui m'est ensuite remboursé par coupons de 50 F. Pour les achats plus importants effectués dans la ville, voici la procédure : je demande un devis au fournisseur pour la liste du matériel qui m'est nécessaire ; je reviens demander un bon de commande à l'intendance ; je retourne chercher le matériel chez le fournisseur qui enverra la facture. Mes déplacements sont, bien sûr, à mes frais.

Ces travaux matériels, administratifs ou de correction de copies sont si lourds qu'il m'est difficile de me tenir au courant de l'évolution des sciences. Pourtant je m'intéresse aux technologies nouvelles, à la liaison Ecole-Entreprise, aux sorties pédagogiques.

Epaulé par le Principal du collège, conseillé par mon Inspecteur Pédagogique Régional, informé par les parents, j'essaie d'adapter mon enseignement à des élèves en situation d'échec. J'essaie de déterminer l'origine psychologique, sociale ou familiale de ces situations. Je m'intéresse aussi à leur avenir en liaison avec le Service d'Orientation.

Savez-vous que quatre heures consécutives de cours, dans des classes d'adolescents en crise sont plus épuisantes qu'un marathon ?

Savez-vous, Monsieur le Ministre, que le C.A.P.E.S. de Sciences physiques, qui ne passe pas pour être particulièrement facile, me paraît, avec le recul, être un traquenard. A quoi bon demander une telle compétence pour l'employer si peu ?

Savez-vous que, noyé dans des tâches souvent subalternes, je n'ai plus le temps de perfectionner mes préparations ni ma pédagogie ? Il m'est impossible de me cultiver alors que je suis aussi attiré par la littérature et les arts plastiques. Car enfin, un professeur ne se doit-il pas d'être ouvert à toutes les cultures ?

Les pédagogues en chambre, de plus en plus nombreux, viennent se répandre en conseils sur le rôle du professeur dans sa classe mais les administrateurs contredisent les premiers en

limitant les crédits et les moyens d'action. Il est ainsi fort difficile, après les avis contradictoires, de ne pas douter de soi en permanence.

Savez-vous, Monsieur le Ministre, que l'enseignant reste le citoyen à qui on peut tout demander parce qu'il a une vocation et qu'il oublie de réclamer son salaire : mon changement d'échelon intervenu le 1^{er} octobre 1984 m'a été réglé le 30 septembre 1985, soit un an après et les cas de ce genre sont monnaie courante.

Issu de l'Ecole Normale d'Instituteurs, je continue pourtant à penser que l'Ecole a une mission fondamentale au sein d'une démocratie en progrès.

Cette lettre est un mouvement d'humeur, mais vous auriez tort de penser qu'elle n'est que cela.

Qui serait responsable si ma santé venait à céder ?

Avant d'avoir lu cette lettre, saviez-vous qu'il existait un sous-prolétariat enseignant ? Le saviez-vous, Monsieur le Ministre ?

A Dijon, le 25 janvier 1986.

Destinataire :

le Ministre de l'Education Nationale.

Pour information :

- l'I.P.R. de S.P. Dijon,
 - le Principal du collège du Parc,
 - l'Union des Physiciens,
 - le S.N.E.S.,
 - le Monde de l'Education,
 - les Maires de Dijon et Chenôve,
 - la presse locale,
 - les Fédérations de parents d'élèves.
-